

Anniversaires

95 ans Guiseppina Bohnes née Fadini le 28 janvier

94 ans Louis Meisterlin le 06 janvier

92 ans Ernest Gruner le 21 janvier

90 ans Raymond Canton le 04 janvier

88 ans François Kwast le 11 janvier

87 ans Georgette Arbeit née Kohler le 02 janvier

86 ans Gülhanim Seven née Seven le 1er janvier

85 ans Armand Bilger le 1er janvier

84 ans Henri Lux le 1er janvier

83 ans Gérard Kohler le 26 janvier

82 ans Liliane Kohler née Kannengieser le 18 janvier

82 ans Elise Flock née Doppler le 20 janvier

80 ans Agnès Hatterer née Claer le 08 janvier

80 ans Charles Doppler le 24 janvier

Mariage

28/10/2017 Stève Vautard avec Iulija Mitjukhina

Décès

21/10/2017 Pascal Haas à l'âge de 51 ans15/11/2017 André Rinaldi à l'âge de 87 ans



Noces d'or

Vous fêtez vos noces d'or en 2018 et souhaitez le passage de la Municipalité à cette occasion ?

Venez nous en faire part en Mairie.

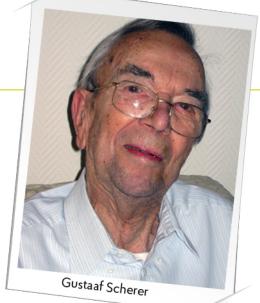
Les grandS Anniversaires

Au cours du mois de novembre, nous avons célébré les

- 90 printemps de Gustaaf Scherer

85 printemps
 de Edmond Henna

Encore merci pour leur accueil très chaleureux!





Solidarité



pération Orange - Terre des Hommes Alsace remercie

Terre des Hommes Alsace a mené cette année sa 25^{ème} opération « Orange ». Les élèves de l'école Jacques Schmidt y ont participé activement, sous la conduite de leurs enseignants.

Avec la vente au magasin Hyper U de Sierentz, le résultat brut global s'élève à 4 391 €.

La totalité de l'argent recueilli sera affectée à l'aide aux enfants en détresse. Terre des Hommes Alsace remercie les acheteurs, les donateurs et toutes les personnes qui ont pris part à la réussite de cette action.



Solida So

Y long

4,000

Carlina

(p. 10)









A l'occasion de son départ à la retraite, collègues de travail et élus se sont retrouvés autour de Marie-Louise SCHWARTZ dans la salle des cérémonies de la Mairie lors d'une petite réception en son honneur.

Marie-Louise SCHWARTZ a intégré l'équipe municipale en octobre 2004 en qualité d'adjoint technique et a été affectée au service entretien des bâtiments communaux et plus particulièrement dans les locaux scolaires Jacques Schmidt.

D'une grande disponibilité, elle a su s'adapter aux évolutions des locaux et quand le besoin s'en faisait ressentir elle a toujours répondu présente à la grande satisfaction de ses supérieurs hiérarchiques.

Son efficacité et son amabilité ont aussi été appréciées par les équipes enseignantes, qui chaque matin au début des cours retrouvaient des locaux propres et frais.

Monsieur le Maire Jean-Marie BELLIARD a remercié Marie-Louise SCHWARTZ pour son travail ces treize



années durant au sein des services municipaux et au nom des élus et du personnel lui a adressé les vœux d'une belle et longue retraite entourée de sa famille ainsi que beaucoup de plaisirs dans ce nou-

veau chapitre de sa vie qui vient de s'ouvrir.



Le Rucher des Lys de Florent Hounkpatin, apiculteur récoltant à Sierentz



Depuis 2016, Florent Hounkpatin, apiculteur professionnel, a installé sa miellerie à Sierentz.

Pour le Rucher des Lys, 2017 est une année faste : première récolte, première participation au concours des miels d'Alsace avec à la clé 3 médailles d'argent ! Elles récompensent ses miels de fleurs, de châtaignier et de forêt. Les ruches sont implantées dans plusieurs communes du Haut-Rhin, dont Sierentz, mais aussi

Kembs et Bartenheim pour les miels de fleurs, ainsi que dans les Vosges et le Jura alsacien pour le miel de châtaignier, de montagne et de forêt.

Notre apiculteur est présent sur plusieurs marchés des environs, notamment à Rixheim, Riedisheim et Ferrette, ainsi qu'aux marchés des producteurs de Village-Neuf et du Palmrain.

Souhaitons-lui une belle réussite!



En direct du Conseil Municipal

Séance du 06 novembre 2017

Affaires financières

- Le Conseil Municipal a approuvé les décisions modificatives à intervenir aux budgets de l'exercice, équilibrées en recettes et en dépenses.
- Le Conseil Municipal a fixé les durées d'amortissement. Cette technique permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.
- Le Conseil Municipal a approuvé le tarif proposé par Saint-Louis Agglomération à 0,30 € l'exemplaire pour la distribution du magazine communautaire « Mieux Ensemble » par les services municipaux de ses communes membres.
- Le Conseil Municipal a pris acte du rapport d'évaluation des charges transférées entre les communes et Saint-Louis Agglomération, lequel n'appelle à aucune observation particulière. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole). En ce qui concerne Sierentz, le montant des charges transférées a été évalué à 32 130 € et sera par conséquent déduit des attributions de compensations dont bénéficie la Ville. La Ville sera bénéficiaire au titre de l'exercice 2017 d'une compensation nette de 1 333 410 €.

ZAC Hoell - Cession de terrains

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable, après consultation du Service du Domaine, pour la cession au profit de la SCI SUD ALSACE d'une parcelle de 10 000 m² en vue de la construction de bâtiments à usage professionnel dans le domaine de la logistique, au prix de 30 € le m².

Commission d'Appel d'Offres -Election des membres

La commune ayant dépassé le seuil de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée du maire et de cinq membres du conseil municipal et non plus de 3 membres comme c'était le cas jusqu'à présent.

En conséquence, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Martin BOEGLIN	Marie -Thérèse ROZAN
Aimé FRANCOIS	Stéphane DREYER
Patrick GLASSER	Gérard MUNCH
Benoît MARICHAL	Lauren MEHESSEM
Paul-Bernard MUNCH	Rachel SORET VACHET-VALAZ

Travaux

Dans le cadre du redéploiement du dépôt d'incendie dans les nouveaux locaux acquis par la Ville, 2 rue des Romains, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études C'CONCRET de Schlierbach. Le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet détaillé relatif à l'aménagement du dépôt d'incendie communal dont le coût estimatif s'élève à 684 500 €HT. Selon le planning prévisionnel, la réception des locaux devrait intervenir au mois de juillet 2018.

DGF – Longueur de la voirie communale

La longueur de voirie classée dans le domaine public communal est prise en compte dans la détermination du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre de la fraction de péréquation de la dotation de solidarité rurale (DSR).

Depuis la dernière évaluation, des voiries ont été intégrées dans le domaine public communal, soit une longueur supplémentaire de 627 m. Le Conseil Municipal a fixé la longueur de voirie communale à 19 828,80 m.

Routes départementales en agglomération – Convention de répartitions des charges d'entretien

Le Département a la charge de l'aménagement et de la conservation des routes départementales. En agglomération, cette compé-

tence de principe qui incombe au Département est partagée avec les communes en raison des obligations pouvant peser sur le Maire au titre de ses pouvoirs de police. Aussi, afin de clarifier la

En direct du Conseil Municipal (suite)

sécurisation juridique, il convient de répartir conventionnellement les obligations de chacun. Le Conseil Municipal a approuvé les termes de la convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération, sous réserve de la modification de l'article 7 et par le retrait des mots déneigement et déverglaçage dudit article.

Acceptation d'indemnité de sinistre

Le Conseil Municipal a accepté l'indemnité de sinistre de 780,00 € au titre du solde du sinistre du 13 janvier 2017.

Divers

 Madame Marie-Thérèse ROZAN a informé le Conseil que suite à l'incendie qui s'est produit dans la résidence ARC EN CIEL, 11A rue des Fourmis, un appartement a subi des dégâts. Le CCAS a procédé au relogement de son occupant, le temps de la réfection de son appartement. Une participation forfaitaire de 250 €/mois a été demandée à l'intéressé. Le Conseil Municipal en a pris acte.

- Monsieur le Maire a communiqué les remerciements du Dance Center suite à l'incendie au Complexe sportif et les actions menées pour la mise à disposition de locaux de substitution et la remise en service à la rentrée de la salle de rythmique.
- Dans le cadre du jumelage, Monsieur le Maire a informé le Conseil qu'une délégation du Conseil Municipal de Kostomloty viendra à SIERENTZ du 25 au 27 mai 2017.
- Madame Catherine BARTH et Monsieur Pierre EN-DERLIN ont informé le Conseil que des agents de Saint-Louis Agglomération procèderont à partir du 7 novembre à une enquête auprès des foyers dans le cadre de la conteneurisation des déchets ménagers à partir de septembre 2018.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en Mairie.



Liste électorale



Pensez à vous inscrire sur la liste électorale de votre commune. Cette inscription, par ailleurs obligatoire, ne se fait pas automatiquement sauf pour les jeunes de 18 ans qui ont été recensés. Elle vous permet de recevoir votre carte d'électeur, sur laquelle figure l'adresse de votre bureau de vote.

- Si vous avez changé de domicile, vous devez effectuer une démarche d'inscription sur les listes électorales;
- Si vous avez déjà été inscrit(e) et que vous avez changé de domicile, il est nécessaire de vous réinscrire.

Cela peut aussi vous concerner en cas de changement de domicile dans la même commune car vous pouvez avoir changé de bureau de vote.

Vous avez jusqu'au <u>31 décembre 2017</u> pour vous inscrire.

Pour cela, rendez-vous dans votre mairie et munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un document prouvant que vous êtes bien domicilié dans la commune ou y résidez depuis au moins six mois.

Une permanence sera assurée à la Mairie de Sierentz le samedi 30 décembre de 9h à 11h.

Si vous effectuez cette démarche après le 1er janvier 2018, votre demande d'inscription à la mairie ne sera prise en compte qu'à compter du 1er mars 2019.

Pour tous renseignements, contacter la Mairie au 03 89 81 51 11.

Fermetures Fêtes de fin d'année

Mairie

Les bureaux de la Mairie seront fermés

- le lundi 25 décembre
- le mardi 26 décembre
- le jeudi 28 décembre
- le vendredi 29 décembre (après-midi)
- le lundi 1er janvier 2018

Médiathèque intercommunale « La Citadelle »

La médiathèque sera fermée à partir du samedi 23 décembre 2017. Réouverture le mardi 02 janvier 2018.

<u>Dé</u>chetteries

La déchetterie de Sierentz sera fermée le 25 décembre 2017 et le 1^{er} janvier 2018.

La déchetterie de Bartenheim sera fermée le mardi 26 décembre.

Déneigement

Nous rappelons que tout riverain d'une voie publique située en agglomération est tenu de balayer, de déneiger et de saler son morceau de trottoir.

Il est également important de dégager l'accès aux boîtes aux lettres pour permettre au facteur de distribuer le courrier dans les meilleures conditions possibles.

Par ailleurs, afin de pouvoir assurer un bon déneigement des chaussées et d'éviter tout accrochage, nous vous demandons de veiller à ne pas stationner votre véhicule de manière dangereuse (dans un virage, empiétant sur la chaussée, etc.).

S'il devait arriver qu'un véhicule empêche ou gêne le passage du chasse-neige, la rue pourrait alors de ce fait ne pas être déneigée.

Cette année, la Commune reconduit l'opération d'aide au déneigement des trottoirs.

Les bénéficiaires doivent habiter une maison individuelle et appartenir à l'une des catégories suivantes :

- personnes âgées de plus de 70 ans et éprouvant des difficultés à effectuer cette opération;
- personnes handicapées reconnues avec une invalidité supérieure à 80 % ;
- personnes en incapacité momentanée de réaliser la prestation pendant la période hivernale.

Si vous êtes dans l'un de ces cas et souhaitez bénéficier de ce service, faites-vous connaître en Mairie de Sierentz.

Communauté de paroisses Terre de promesse

Du 28 décembre 2017 au 1° janvier 2018, Bâle accueillera la 40^{ème} rencontre européenne de Taizé. 15 000 jeunes de tous les pays d'Europe se retrouveront à Bâle pour cette occasion.

La communauté de paroisses Terre de promesses souhaite accueillir 100 jeunes et recherche des personnes pour les héberger.

C'est l'occasion de vivre une belle expérience ! Contact :

Marie-Christine Boutouyrie au 06 63 23 09 04





Recrutement

Chaque année, l'Armée de Terre recrute environ 15 000 jeunes, sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 32 ans, et propose des postes dans plus de 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation.

Pour plus d'informations, contactez

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées :

- 1a rue Vauban 68100 MULHOUSE Tél : 03 89 60 51 43
- Courriel:
- cirfa-terre-mulhouse.accueil.fct@intradef.gouv.fr
- Rue des belges 68000 COLMAR (à côté du 152°RI) Tél : 03 89 21 88 09

Des permanences sont également planifiées une fois par mois, aux C.I.O. de **Thann, Guebwiller, Saint-Louis et Altkirch**.

Renseignements au 03 89 60 51 43



Enquête publique

Par arrêté préfectoral du 07 novembre 2017, une enquête publique concernant la demande d'autorisation d'exploiter une installation de traitement et de transit sur la Commune de Bartenheim par la société Holcim Béton granulat Haut-Rhin, a été prescrite du mercredi 06 décembre 2017 au mardi 09 janvier 2018 inclus.

La mairie de Bartenheim est le siège de l'enquête publique. Les documents seront également déposés en mairie de Blotzheim, Brinckheim, Kembs, Rosenau, Saint-Louis, **Sierentz** et Uffheim.

Pour tout renseignement (consultation du dossier d'enquête publique, dates de permanences du commissaire-enquêteur, etc...), vous pouvez contacter la mairie de Bartenheim.

Fermeture de la Trésorerie de Sierentz

Dès le 22 décembre 2017, la Trésorerie de Sierentz fermera définitivement ses portes.

A partir du 1er janvier 2018

 Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, taxe foncière, contribution à l'audiovisuel public, attestation de résidence? Vous souhaitez des renseignements sur votre situation fiscale? Vous souhaitez payer?

Contactez le Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Saint-Louis

8 rue de Huningue - 68305 SAINT-LOUIS

Tél.: 03 89 70 97 59

Par courriel: de votre compte fiscal sur impot.gouv.fr Heures d'ouverture: lundi – mardi – jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30

Factures d'eau, d'assainissement, de périscolaire...
 Vous souhaitez des renseignements ? Vous souhaitez payer ?

Contactez la Trésorerie de Saint-Louis 9 croisée des lys - 68300 SAINT-LOUIS

Tél.: 03 89 89 70 40

Par courriel: t068120@dgfip.finances.gouv.fr

Heures d'ouverture : lundi mardi mercredi et vendredi

de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00

Une permanence fiscale est prévue à Sierentz les mardis 23 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai et 12 juin 2018.

Vous pouvez réserver votre accueil sur rendez-vous :

- par téléphone au 03 89 70 97 65
- par courriel : sip-sie.saint-louis@dgfip.finances.gouv.fr au pôle de proximité du Pays de Sierentz, 57 rue Rogg Haas à Sierentz, de 14h00 à 17h00.

Connaissez-vous Sierentz?

Par le biais de cette rubrique, vous découvrez tous les mois l'histoire des noms de rues de Sierentz.



Nouvelle énigme : La rue porte le nom de celle qu'on a nommée "la ville lumière". Quelle est-elle ? Bonne recherche et rendez-vous au prochain numéro...

Voici la réponse de la rubrique « Connaissez-vous Sierentz ? » du bulletin du mois de novembre.

Cette rue se nommait jusqu'en 1919 Waldner von Freunstein Strasse, puis rue Pétain jusqu'en 1940. Quel est nom actuel?

Il s'agit de la rue de Lattre de Tassigny.

Petite explication...

Jean de Lattre de Tassigny, général d'armée et maréchal de France. est né le 2 février 1889 à Mouilleronen-Pareds (Vendée) et mort le 11 janvier 1952 à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Jeune officier lors de la Première Guerre mondiale, il se bat sur différents fronts. dont Verdun. Il est blessé cinq fois et termine la guerre avec huit citations, la Légion d'honneur et la Military Cross.

Au début de la Seconde Guerre mon-

diale, en mai-juin 1940, plus jeune général de France, à la tête de sa division lors de la bataille de France, il tient tête aux Allemands à la bataille de Rethel, en Champagne et sur la Loire, continuant à se battre jusqu'à l'armistice du 22 juin 1940.

Pendant le régime de Vichy, il reste dans l'armée d'armistice, où il occupe des postes de commandement à l'échelon régional, puis comme commandant en chef des troupes en Tunisie. Commandant de la 16^{éme} division militaire à Montpellier, lorsque la zone libre est envahie par les troupes allemandes, à la suite du débarquement des Alliés en Afrique du Nord, le 11 novembre 1942, il est arrêté et condamné à dix ans de prison pour avoir refusé l'ordre de ne pas combattre donné par le gouvernement et, seul général en activité à le faire, commandé à ses troupes de s'opposer aux Allemands. Il parvient à s'évader et rallie la France libre, fin 1943.

> Après son ralliement à de Gaulle, il est l'un des grands chefs de l'Armée de Libération en 1943-1945, s'illustrant à la tête de l'armée qui, après le débarquement allié du 15 août 1944, mène la campagne victorieuse, dite « Rhin et Danube », contre le Troisième Reich. Il est le seul général français de la Seconde Guerre mondiale à avoir commandé de grandes unités américaines.

> Il est le représentant français à la signature de la capitulation allemande à Berlin, le 8 mai 1945, aux côtés d'Eisen-

Commandant en chef des forces françaises en Allemagne en 1945, puis inspecteur général de l'Armée de terre et chef d'État-Major général de la Défense nationale en 1947, il devient vice-président du Conseil supérieur de la guerre.

Fin 1950, il est envoyé redresser la situation sur le front de la guerre d'Indochine, et cumule alors les postes de haut-commissaire en Indochine et de commandant en chef du corps expéditionnaire. Il remporte en 1951 plusieurs victoires importantes contre le Việt Minh mais, atteint par la maladie, il doit quitter l'Indochine dès la fin de l'année pour se faire soigner en France. Mort le 11 janvier de l'année suivante, il reçoit des funérailles nationales pendant lesquelles il est élevé à titre posthume à la dignité de maréchal de France.



Saint-Louis Agglomération

Suite à la fusion des intercommunalités, le service Animation est actuellement en cours de réorganisation mais les actions

menées en partenariat avec les Foyers Clubs d'Alsace devraient être reconduites, à savoir :

- les sorties au Markstein du 26 février au 02 mars 2018 et du 05 au 09 mars 2018
- un séjour en Autriche du 04 au 10 mars 2018

Les informations seront communiquées au courant du mois de décembre sur le site Internet www.agglo-saint-louis.fr.

Les inscriptions se dérouleront en janvier (dates non définies).



Remerciements

L'association PASS'AGE, qui œuvre à l'Hôpital de Sierentz, aimerait remercier la municipalité et les habitants de Sierentz pour son don de 1000 euros en janvier 2017 :

Grâce à votre générosité et à la vente des « Bredalas » au Marché de Saint Nicolas l'an passé, nous avons pu organiser 2 sorties à l'Ecomusée d'Alsace en septembre. Votre aide a permis à 30 résidents de l'EHPAD de profiter de cette belle journée.

Merci pour votre soutien.





Apiculteurs

Congrès Départemental de la Fédération des Apiculteurs du Haut-Rhin

Le 5 novembre dernier s'est tenu dans la salle L'Agora de Sierentz, le congrès départemental des apiculteurs du Haut-Rhin. Journée de rencontres, d'échanges et de convivialité, permettant de se rassembler, de comparer les pratiques apicoles et aussi d'analyser les résultats sur les récoltes de chaque syndicat.

Remise des distinctions et diplômes aux membres méritants :

Médailles BALTENBERGER à M. ASPERO Jean-Paul, M. BAUMANN Marc, M. FAWER Bertrand et M. RISCH Thierry.

Abeille d'OR à M. FELLMANN Thierry, M. FELLMANN Christian et M. SORET Maurice.

Abeille d'ARGENT à 27 membres du syndicat de Sierentz.

Le bilan de la saison 2017 est mitigé (aléas de la météo). Il a été constaté la disparition quasi-totale des fleurs mellifères au profit de la culture intensive. Des parasites comme le varroa fragilisent nos abeilles. Sans hésitation, on peut dire que l'abeille ne doit sa survie



qu'aux apiculteurs, qui ne comptent pas leurs efforts pour élever et entretenir leur cheptel.

Du côté des récoltes, 2017 est plutôt décevant en Alsace (chute de 50 à 70 % depuis les 5 dernières années). Bilan des miellées : très faible sur la Fleur, faible à moyen sur l'Acacia, moyen sur le Châtaigner, faible sur le Tilleul et moyen à bon sur la Forêt/Montagne/Sapin.

Mortalités : Le taux moyen des pertes hivernales pour le Grand Est est de 25,1 % (ruches mortes + non-valeur).

Mais restons optimistes et souhaitons que 2018 soit plus favorable!

M. Bernard Rozan, Président du syndicat des Apiculteurs de Sierentz, nous rappelle : « les abeilles sont sur terre depuis au moins 100 millions d'années, l'homme y est depuis 20 000 ans ! » et aussi « Le monde a commencé sans l'homme et finira sans lui ! », citation de Claude Lévi-Strauss.

A méditer!



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les agents de la Brigade Verte au 03 89 74 84 04 (7j/7 – 365 jours/an)

Brigade Verte Gardes Champêtres Intercommunaux du Haut-Rhin

Les domaines d'intervention des gardes champêtres du secteur de Walheim sont très variés : un troupeau de moutons en divagation, un chien errant capturé et transporté en fourrière, l'incinération de végétaux, de papiers ou plastiques, des plaintes suite à l'utilisation d'une tondeuse les jours fériés, des infractions en ma-

tière de chasse ou de pêche, la circulation de véhicules dans les espaces naturels, ... la liste est longue et non exhaustive!

Mais l'une de ces interventions arrive régulièrement en tête du « hit-parade des incivilités » :

Les divagations d'animaux domestiques

1/ La divagation d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes

La divagation d'un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes (2ème classe) est prévue et réprimée par l'article R 622-2 du Code Pénal.

Il est à noter que tous les animaux sont concernés par cette réglementation (chiens, chats, bovins, équins ...) et que ces animaux sont considérés comme dangereux dès l'instant où ils divaguent, sans surveillance, sur la voie publique.

Cette infraction est sanctionnée par un timbre-amende de 35 euros.

Les animaux identifiés par tatouage ou puce électronique sont généralement capturés et remis à leur propriétaire ; le timbre-amende n'intervenant que dans le cas d'une récidive. Les animaux non identifiés sont transférés vers la fourrière de la SPA de Mulhouse si la commune est adhérente à cette structure.



2/ Le défaut de clôture suffisante pour éviter tout risque d'accident

Le défaut de clôture suffisante pour éviter tout risque d'accident (4ème classe) est prévu et réprimé par l'article R 215-4 du Code Rural. Généralement rencontrée dans le cadre d'une exploitation agricole, et souvent liée à un manque de nourriture, cette infraction est passible d'un timbre-amende de 135 euros.

3/ La divagation des chiens dans la nature ou promenés sans laisse en forêt hors des chemins

pendant la période du 15/04 au 30/06 de chaque année

La divagation des chiens dans la nature ou promenés sans laisse en forêt hors des chemins pendant la période du 15/04 au 30/06 de chaque année (4ème classe) est prévue par l'article 1er de l'arrêté du 31 juillet 1989 et réprimée par l'article R.428-6-2° du Code de l'Environnement.

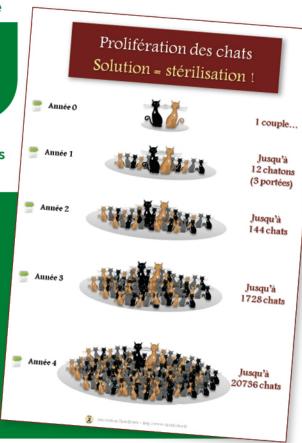
4/ Le dépôt de nourriture aux animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons

Le dépôt de nourriture aux animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons (3^{ème} classe) est prévu par l'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental et réprimé par l'article 7 du décret n° 2003-462 du 21/05/2003.

Cette infraction (toujours plus répandue) est très souvent rencontrée dans les villages. Les chats sont de plus en plus « montrés du doigt » car ils ont une croissance démographique des plus prolifiques!

Pourtant, des mesures simples permettraient à chacun de ne plus être envahi par « ces indésirables » comme par exemple la stérilisation de son animal et le nourrissage dans un espace clos.

Il est à noter que cette infraction est passible d'une amende maximale de 450 euros.



DNB

DERNIÈRES NOUVELLES DES BARBAPAPAS

n°43 Edition de Sierentz

Avant les vacances...

Avant chaque départ en vacances, l'équipe des maternelles prépare un petit spectacle à la Salle des Fêtes, après le repas de midi! Avant les vacances de la Toussaint, de gentilles sorcières sont venues les divertir dans un spectacle plein d'humour!





Nous tenions à remercier les commerçants et acteurs du village qui ont participé au jeu du « trocommerçant » durant le centre de loisirs d'octobre...

La boulangerie Wirth

La pâtisserie Zussy

La pâtisserie Schueller

Tabac Joga

Rapp chaussures

Le café bar « Aux deux clés »

La Mairie de Sierentz

La Poste

La gendarmerie

Le « dressing D'Isa »

Coiffure Sylvie

Salon de coiffure « L'escale »

CG Optic

Le tatoueur « Mr No »



DNB (suite)

Collecte

Comme chaque année, le périscolaire des Barbapapas organise une collecte au profit des Bébés du Cœur et Terre des Hommes Alsace (antenne de Rixheim) !

Vous pouvez déposer des jouets, vêtements enfants, accessoires de puériculture à partir du 11 décembre 2017 et jusqu'au 15 décembre 2017 à 14h au périscolaire!





On s'évade...

Durant les vacances d'octobre, les enfants de maternelle ont pu découvrir différents univers que les animateurs ont pris soin de choisir suivant les idées pêchées dans leur imagination. Tout d'abord, Méli et Mélo les extraterrestres ont débarqué avec leur recette de pizzas aux boulons, ils ont été suivis par la rencontre avec les pirates et leur carte au trésor, puis par la fermière et ses animaux pour une belle journée à la ferme de Bouxwiller. Le jeudi, le chef de gare nous a fait voyager avec différents moyens de transports et, pour finir la semaine en beauté, les chevaliers et les princesses



Vie scolaire Floction

Election des délégués

Mardi 3 octobre 2017, à l'école Jacques Schmidt de Sierentz, dans la classe des CE1/ CE2 monolingue de Mme Girot, l'élection des deux délégués de classe a eu lieu.

D'abord, 11 candidats se sont présentés à l'élection. Ensuite, ils ont présenté leur programme. Puis la maîtresse a distribué les bulletins de vote. Les électeurs ont écrit deux prénoms sur le bulletin.

Ensuite Rémi et Gabriel ont procédé au dépouillement. La maîtresse a noté puis compté les voix de chaque candidat. Toute la classe a regardé le tableau et a vu que Léonie Holtz a été élue déléguée titulaire avec 13 voix et Gabriel Beka a été élu délégué suppléant avec 8 voix.

DIC Milantides

Let office the second of the

Ils ont été applaudis par toute la classe. Les deux élus ont remercié les électeurs pour leur confiance !

A l'école maternelle : on joue pour apprendre

La semaine des jeux s'est déroulée du lundi 9 au vendredi 13 octobre dans les 5 classes de l'école maternelle.

Les enfants étaient répartis par petits groupes autour d'un jeu de société avec un parent d'élève.

La pratique des jeux de société permet de développer les objectifs des domaines « Construire les premiers outils pour structurer sa pensée » et «Explorer le monde ».



La semaine du goût

Pour la semaine du goût, à l'Ecole maternelle Picasso, les enfants ont pris un petitdéjeuner franco-allemand...

Tout au long de la semaine, les enfants ont préparé le buffet, qui proposait : de la salade de fruits, des yaourts nature, du beurre, des confitures, des plateaux de fromages et de charcuterie, des brioches, différents pains, des petits pains, du muesli...







Chaque enfant a apporté une sorte de fruits. Recette écrite par les élèves !

Préparation: 30 minutes

Ingrédients pour 28 personnes :

14 bananes - 1 ananas - 2 kakis - 3 kiwis 4 mandarines - 4 pamplemousses - 17 pommes - 4 grappes de raisin - 7 poires

3 sachets de sucre vanillé



Matériel

2 saladiers - des cuillères - des économes / des éplucheurs - des couteaux en plastique - des ramequins - des fourchettes - des assiettes - une planche à découper

Etapes

1) Laver les fruits • 2) Eplucher les fruits • 3) Couper les fruits • 4) Mettre les fruits dans les saladiers •

5) Mettre un sachet de sucre vanillé dans chaque saladier • 6) Mélanger bien le tout • 7) Servir





Ciné Sierentz

Prochaine séance le mardi 19 décembre à 20 h Séance à la Salle des Fêtes de Sierentz

Erwan, inébranlable démineur breton, perd soudain pied lorsqu'il apprend que son père n'est pas son père. Malgré toute la tendresse qu'il éprouve pour l'homme qui l'a élevé, Erwan enquête discrètement et retrouve son géniteur : Joseph, un vieil homme des plus attachants, pour qui il se prend d'affection. Comme un bonheur n'arrive jamais seul, Erwan croise en chemin l'insaisissable Anna, qu'il entreprend de séduire. Mais un jour qu'il rend visite à Joseph, Erwan réalise qu'Anna n'est rien de moins que sa demi-sœur. Une bombe d'autant plus difficile à désamorcer que son père d'adoption soupçonne désormais Erwan de lui cacher quelque chose...



Avis aux associations sierentzoises!

Agenda printemps/été 2018 des manifestations

Afin de pouvoir éditer l'agenda printemps/été 2018 des manifestations, les associations sont priées d'envoyer en Mairie de Sierentz <u>avant le 15 janvier 2018</u> les dates de leurs manifestations programmées entre le 1^{er} mars 2018 et le 31 août 2018.

Thé dansant

Il n'y aura pas de thé dansant en décembre. Reprise en janvier.

Plus d'infos dans le prochain bulletin.

le 13 décembre

Don de sang

Mercredi 13 décembre de 16 h 30 à 19 h 30 à la Salle des Fêtes - Rue Clémenceau (derrière la Mairie).

Nous vous attendons nombreux, les besoins sont très grands, les stocks de sang très bas et les malades, les accidentés en

Ce serait de votre part le plus beau cadeau de Noël.

Collation assurée par l'Amicale.





Fête des Aînés

Comme chaque année, la Municipalité est heureuse d'inviter nos anciens à la traditionnelle Fête de Noël le dimanche 17 décembre à la Salle des Fêtes de Sierentz. le 17 décembre à 11h

La Musique Municipale vous accueillera à 11 h lors de l'apéritif concert, suivi par le déjeuner.

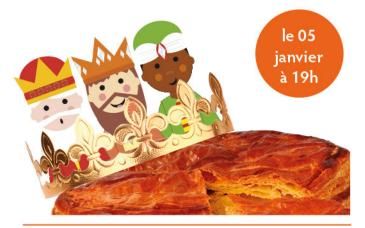
Retenez la date, les personnes concernées seront invitées personnellement.

Pour tout renseignement ou en cas de difficulté de transport, contactez

- · la Mairie au 03 89 81 51 11
- · Aimé François au 07 78 37 45 37

Le Rendez-vous des Rois

Pour se rencontrer, pour échanger, pour partager un morceau de galette, pour devenir le roi ou la reine d'un soir, pour boire un verre de vin chaud ou de café, pour attendre le printemps ou échanger les vœux, chacun aura une bonne raison de venir au Rendez-vous des Rois, le vendredi 05 janvier 2018, à 19h, sur la Place de la Bascule.



Spectacle familial

Le spectacle, « C'est pas demain la veille » de la Compagnie Les Konifrères, initialement prévu le 10 janvier 2018 est reporté au 10 mars 2018.

Plus d'infos dans le bulletin du mois de février.

Concert de l'Epiphanie

Le 21ème Concert de l'Epiphanie aura lieu le dimanche 07 janvier 2018 à 17h à l'église Saint Martin. Il sera donné par l'Ensemble vocal EUR'AUBADE de Saint-Louis, dirigé par Béatrice DUNOYER. Entrée libre. Plateau.





Théâtre

Pour la saison 2018, la Musique Municipale de Sierentz programme une nouvelle pièce de théâtre dialectale en 4 actes, écrite par Marc ILTIS, titrée

« Bi uns uff dr Mairie «

Niederoberbach, une charmante commune alsacienne contribue au charme de la région. Soucieuse du bien-être de ses citoyens, la commune a obtenu la 3ème fleur (village fleuri) et la 3ème libellule (zéro pesticide). Fière de ses résultats, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de participer à un nouveau trophée : « le meilleur accueil en mairie ».

Malgré un sérieux renfort, l'équipe administrative a-t-elle les moyens et l'envie de relever ce challenge ?

Séances à la Salle des Fêtes de Sierentz Janvier

- Vendredi 26 janvier à 20 h 15
- Samedis 20 et 27 janvier à 20 h 15 **Février**
 - Vendredi 16 février à 20 h 15
 - Samedis 3 et 17 février à 20 h 15
 - Dimanche 4 février à 15 h 00

Vente des billets

à la Salle de Musique (Ancien Tribunal de Sierentz)

- Mardi
 02 janvier de 18 h à 20 h
- Mercredis
 10 janvier 24 janvier 31 janvier 7 février
 de 19 h à 20 h
- Vendredis
 5 janvier 12 janvier 19 janvier de 19 h à 20 h

Prix de la place : 9 euros

Téléphone en salle de musique, uniquement pendant

les heures de vente : 03 89 81 62 80





13	Don du sang	page 14
17	Fête des Aînés	page 14
19	Cinéma	page 14

Janvier

05	Le Rendez-vous des Rois	page 15
07	Concert de l'Epiphanie	page 15
	Théâtre alsacien	page 15

Jean-Marie BELLIARD, son Conseil Municipal et la rédaction de Sierentz Infos vous souhaitent de passer d'excellentes Fêtes de fin d'année.



Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mairie

1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ • Tél. 03 89 81 51 11 • Fax 03 89 83 92 52 mairie@mairie-sierentz.fr • www.mairie-sierentz.fr

Mentions légales

Magazine édité par la Mairie de Sierentz. Directeur de la publication : Jean-Marie Belliard. Dépôt légal : décembre 2017.

Conception et rédaction : Commission Information et Communication. Réalisation graphique : www.rhenus-communication.fr
Impression : Alsagraphic, Rixheim. Crédits photos : Mairie de Sierentz, Stéphane Chalaye, documents remis.